



Dossier d'aides directes aux entreprises des secteurs d'Ousse-des-Bois et Saragosse

Le Ministère de l'Economie et des Finances accompagne la commune de Pau dans son projet de redynamisation de l'offre commerciale dans les quartiers prioritaires de la politique de la Ville via le Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce. Il est ainsi possible d'obtenir des financements dans le cadre de la modernisation d'un local artisanal et/ou commercial.

Pour créer son dossier, le bénéficiaire s'engage à communiquer les pièces justificatives ci-après au Service Commerce de la ville de Pau par voie postale au 2-4 Place de la République ou par courriel à l'adresse commerce@agglo-pau.fr . Tout dossier incomplet ne pourra faire l'objet d'une subvention.

Liste des pièces justificatives :

- Une lettre d'intention précisant le projet de l'entreprise
- Une présentation de l'entreprise, du projet et son plan de financement prévisionnel (dossier d'investissement établi par les chambres consulaires)
- Un extrait du Répertoire des Métiers ou du registre du Commerce et des Sociétés datant de moins de 3 mois
- Les liasses fiscales complètes (ou bilans comptables) des 2 derniers exercices
- Les devis détaillés HT et TTC pour tous les investissements
- L'accord écrit des organismes bancaires pour les emprunts correspondants au projet d'investissement
- Les autorisations d'urbanisme si l'investissement le nécessite
- L'autorisation écrite du propriétaire d'effectuer les travaux pour les entreprises locataires
- L'attestation signée de la mise à jour de l'entreprise de ses obligations fiscales et sociales
- La déclaration des aides publiques (aides de minimis)
- Le Relevé d'Identité Bancaire de l'entreprise